



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2014-27
APPROUVANT L'AVENANT 7 AU MARCHE INITIAL DE TRAVAUX N° 2011-4

Le Conseil d'administration,

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu, le marché n° 2011-4 notifié à la société Eiffage construction- Grand Paris- établissement Pradeau & Morin le 19 juillet 2011 et ayant pour objet l'opération de modernisation, restructuration de l'Hôtel Salé situé 5, rue de Thorigny à Paris 3^{ème} ainsi que ses avenants n° 1 à n° 6,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 15 octobre 2014,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve l'avenant 7 au marché 2011-4 conclu avec la société Eiffage construction- Grand Paris- établissement Pradeau & Morin ayant pour objet l'opération de modernisation, restructuration de l'Hôtel Salé.

Fait à Paris, le 15 octobre 2014

Le président
Laurent LE BON

